



APPEL D'OFFRES
SERVICES TECHNIQUES SUR INVITATION

CHARGÉ(E) DE PROJET

Plan d'action d'accueil, d'intégration et de pleine participation, en français, des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles

Préparé par : Luc Brassard
Directeur, Service des loisirs

Le 8 avril 2024



SAINTE-JULIE

TABLE DES MATIÈRES

1. DEMANDE DE SOUMISSIONS.....	2
2. CONTEXTE	2
3. MANDAT	2
4. RESPONSABILITÉS DE LA VILLE	3
5. DURÉE DU MANDAT.....	3
6. HORAIRE DE TRAVAIL.....	4
7. PRÉSENTATION DE L’OFFRE DE SERVICES.....	4
8. FACTURATION.....	4
9. ACHÈMEMENT DE L’OFFRE DE SERVICES.....	4



1. DEMANDE DE SOUMISSIONS

La Ville de Sainte-Julie désire recevoir des offres de services techniques pour assurer la planification, la gestion et la coordination des éléments prévus au plan d'action d'accueil, d'intégration et de pleine participation, en français, des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles pour une durée d'un an.

2. CONTEXTE

À la suite de l'adoption de son plan d'action d'accueil, d'intégration et de pleine participation, en français, des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles, la Ville de Sainte-Julie est à la recherche d'une personne dotée d'habiletés de concertation et de mobilisation pour occuper un poste de chargé de projet en immigration.

3. MANDAT

Sous l'autorité du directeur des loisirs, le chargé de projet s'assure de l'application et du déploiement du plan d'action en plus d'animer un comité consultatif. Il sera appelé à travailler en collaboration avec les organismes qui sont parmi les premiers intervenants en matière d'immigration.

- Mettre en place les structures et les mécanismes nécessaires pour la mise en œuvre et le suivi du plan d'action;
- Favoriser la concertation et l'adhésion des partenaires autour des objectifs communs;
- Planifier, organiser, animer et assurer le suivi des rencontres;
- Collaborer à la création et à l'organisation d'événements et d'activités;
- Évaluer les résultats et faire les ajustements requis;
- Produire divers rapports, comptes-rendus, reddition de comptes, etc.;
- Agir à titre de représentant de la Ville de Sainte-Julie sur le comité en immigration de la MRC;
- Annuellement, produire un bilan des actions réalisées et procéder à la mise à jour du plan d'action.

4. OBJECTIFS

- Favoriser un meilleur accueil et une meilleure inclusion à la société des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles;
- Contribuer à briser certains stéréotypes et préjugés en acceptant de s'ouvrir aux autres et en accueillant la diversité et la différence;

- Favoriser davantage l'intégration citoyenne, l'inclusion sociale et la pleine participation à la vie collective des personnes immigrantes et issues de la minorité ethnoculturelle.

5. PROJETS

Les initiatives ont pour objectif de renforcer la capacité des communautés à se montrer plus ouvertes et inclusives. Elles offrent des opportunités à la collectivité d'accueil de rencontrer et d'interagir avec les immigrants et d'autres minorités ethnoculturelles.

- Favoriser le rapprochement et les échanges entre les personnes immigrantes et la population d'accueil (exemples : cafés-rencontres, organiser des fêtes de quartier et des fêtes de voisins, etc.). Deux activités par année;
- Élaborer et planifier un volet interculturel aux événements de la Ville et coordonner la mise en œuvre des activités s'y rattachant. Trois activités par année;
- Favoriser la tenue de moments de rencontre et de partage interculturels afin de créer des occasions de réseautage entre la population d'accueil et les personnes immigrantes, à l'aide de l'animation d'intervenants (exemples : atelier d'écriture à la bibliothèque, groupes de discussion, match de soccer dans les parcs, cafés-rencontres thématiques, etc.). Deux activités par année;
- Sensibiliser et former le personnel des milieux communautaire, municipal et institutionnel susceptibles d'accueillir des personnes immigrantes afin de les sensibiliser aux différentes réalités migratoires et de favoriser une meilleure communication en contexte interculturel. Deux activités par année.

6. RESPONSABILITÉS DE LA VILLE

Les responsabilités de la Ville de Sainte-Julie consistent à :

- Offrir un espace de travail;
- Encadrer et soutenir le chargé de projet par le biais de rencontres hebdomadaires;
- Fournir les équipements nécessaires à la tenue des activités et événements;
- Assurer la présence d'une personne qui veille à l'installation des équipements et de la propreté des lieux;
- Veiller à la promotion des activités et des événements.

7. DURÉE DU MANDAT

Le mandat est d'une durée d'un an avec possibilité de prolongation.

8. HORAIRE DE TRAVAIL

L'horaire de travail est variable sur sept jours en fonction des obligations et des activités. L'horaire de travail doit obligatoirement comprendre une présence aux différentes activités ou événements (dates à déterminer). Possibilité de faire du télétravail et/ou d'avoir un bureau au Service des loisirs.

9. PRÉSENTATION DE L'OFFRE DE SERVICES

La présentation de l'offre de services devra contenir :

- Le curriculum vitae du chargé de projet notamment avec la description de sa formation académique, son expertise dans le domaine de la gestion de projet ainsi que sa connaissance des enjeux touchant l'intégration et la participation en français des immigrants et des minorités ethnoculturelles;
- Les honoraires du chargé de projet pour le mandat (montant forfaitaire);
- Une confirmation de sa disponibilité à assumer ce mandat;
- Une preuve d'assurance responsabilité civile au montant de deux millions de dollars (2 000 000 \$) sera exigée si l'offre est retenue.

10. FACTURATION

La Ville de Sainte-Julie paiera sur présentation de factures en trois versements, soit à la signature du contrat en avril 2024, au mois de septembre 2024 ainsi qu'en mars 2025.

11. ACHEMINEMENT DE L'OFFRE DE SERVICES

L'offre de services sera acheminée au directeur du Service des loisirs, Monsieur Luc Brassard, par courriel, avant le lundi 29 avril 2024, à l'adresse suivante : loisirs@saintejulie.ca. Pour toutes informations supplémentaires, vous pouvez communiquer avec le Service des loisirs au 450-922-7122.